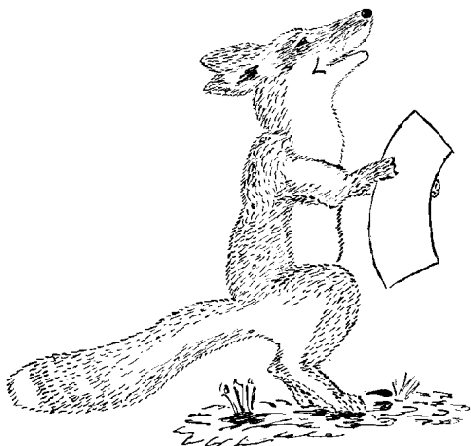


LE RENARD ENCHANTÉ

2009



n° 19

Informations permanentes

Le conseil municipal



Le Conseil Municipal en 2008 :

1er rang : au centre, Bernadette KASPRZAK, Maire. A gauche, Bruno ROBERT, premier adjoint. A droite, Laurence LEVEQUE, deuxième adjoint.

2e rang, de gauche à droite : Marie-Pierre FERTE, Brigitte NAVAL, Geneviève BISTER, Anne SANNER.

3e rang, de gauche à droite : Daniel LACROIX, Patrick TASSIN, Romaric POULET, Gonzague WILLIATE.

Le secrétariat

Depuis le 1^{er} octobre 2008, la secrétaire de mairie Madame Marie-Christine Rain effectue 13 heures de travail par semaine.

Le secrétariat est ouvert au public chaque mardi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 20h.

Madame le Maire et ses adjoints assurent une permanence chaque mardi de 18 heures à 20 heures et reçoivent sur rendez-vous. Ces derniers peuvent être pris par la secrétaire.

Téléphone et télécopie : 03.23.72.47.77

E-mail : lemaire4919@neuf.fr

Le personnel municipal

Employés communaux

Monsieur Michel CRAPART (appelé Roland), agent technique effectue 14 heures de travail par semaine d'octobre à mars et 21 heures par semaine d'avril à septembre. Cette modulation d'horaire a été mise en place par la nouvelle municipalité.

Régisseurs de recettes municipales

Madame Noëlle LACROIX a été nommée par arrêté municipal régisseur de recettes et Madame Brigitte NAVAL, régisseur suppléant.



L'Eglise

Monsieur l'Abbé HAUTOIS de Billy-sur-Aisne officie à la demande pour les enterrements, mariages, baptêmes et messes. Téléphone : 03.23.72.45.95

Entretien

L'église est nettoyée régulièrement par les agents communaux. En prévision d'une messe, prenez contact avec la mairie quelques jours avant. Des bancs supplémentaires peuvent être disposés si vous le souhaitez.

Faire-part de décès

A votre demande, des faire-part de décès peuvent être imprimés en Mairie et distribués.

Cathéchisme

Mesdames Marie-Paule TASSIN, Elisabeth HACARD et GOMOT Alix assurent l'accueil des enfants.



Les commerçants ambulants

Boulangerie FERNANDEZ (Acy) : tous les jours sauf le mercredi

Boucherie-charcuterie BERGER (Acy) : mercredi matin, samedi après-midi

Boucherie SARL HAMBY (Soissons) : jeudi matin

Epicerie A DEUX PAS (Hartennes) : mardi

Les services

Ambulances – Taxi DHIEUX d'Acy – tél. : 03.23.72.44.03

Entreprise de Propreté KASPRZAK Michel, 44 rue principale, SERCHES – tél : 03.23.74.40.54

Gîte de France, 6 place Fontaine Conié, SERCHES, Bernadette KASPRZAK – tel : 03.23.74.40.54

La voirie

L'hiver, le déneigement et le salage de la route départementale 952 sont assurés par la voirie départementale (Conseil Général de l'Aisne).

En cas de chute de neige importante et pour la sécurité de tous, l'entreprise MANSCOURT interviendra pour dégager et saler les routes communales.

Du sel de déneigement pour les rues et les trottoirs est à votre disposition à la mairie et chez certains dépositaires dont voici la liste :

Bruno ROBERT 8 rue principale,
Bernadette KASPRZAK 44 rue principale,
Romaric POULET 34 rue principale,
Brigitte NAVAL 25 rue du Moulin.
Michel VANDEPUTTE 6 Hameau de Dhuizy,
Claude TOURIGNY 2 rue du Necvin,

Fabrice CETNAROWSKI 8 rue Grenouillère,
Daniel CARTIGNY 3 rue de Coureau,
Guy DAUTREPPE 6 Hameau de Coursouris,
Christian TASSIN Ferme du Tonkin,
Hugues HACARD 7 Le Mont de Soissons.

En juin et septembre, les talus de l'ensemble des routes communales sont fauchés par l'entreprise MANSCOURT.



La salle communale

La salle communale pourra être louée dans le courant du printemps 2009. Les modalités et prix de location seront prochainement débattus en conseil.

La salle est prêtée gracieusement lors des obsèques d'un habitant de Serches.

Le prêt de matériel

Des tables et des bancs peuvent être loués, leur réservation est faite auprès du secrétariat de mairie.

Tarifs :

1 table + 2 bancs : 4 € - Caution de 75 € par lot

1 table : 2 € 50 - Caution de 45 € par table

2 bancs : 1 € 50 - Caution de 16 € pour 2 bancs

Les chèques de caution et de location sont à établir à l'ordre du Trésor Public et déposé auprès du régisseur de recettes.

Les associations de Serches pourront réserver des tables et des bancs gratuitement en début d'année.



Nos amis les bêtes

Les chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} classe doivent être obligatoirement déclarés en Mairie.

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et les aboiements ne doivent pas être une gêne pour les voisins de jour comme de nuit.

L'article R 622-2 du code pénal prévoit : « le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe 150 euros ».

La vitesse et les dangers dans l'agglomération

Les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération indiquent les limites entre lesquelles les règles générales et particulières de l'agglomération s'appliquent. La vitesse à Serches est limitée à 45 km/h. Respectez la, les rues sont étroites et souvent bordées de talus, le danger est réel. Les piétons et les cyclistes doivent être prudents.

Dans la rue, l'enfant est particulièrement vulnérable. Jusqu'à 7 ans, il a beaucoup de mal à évaluer les distances et à distinguer une voiture à l'arrêt d'un véhicule qui roule lentement. Il est difficile pour lui d'estimer le risque face à une voiture qui s'approche. Lorsqu'il fait sombre, pensez aux vêtements clairs. Les sacs à dos munis de tissus réfléchissant la lumière des phares sont à privilégier.



État civil 2008

Naissances :

Paul LEVEQUE, le 9 janvier

Augustine BEAUVISAGE, le 1er avril

Maxime TRIBOUILLOY, le 19 juin

Marie COIFFIER, le 21 septembre

Mariage :

Philippe FLOC'H & Dolorès LEONARD, le 6 septembre

Décès :

Lucienne BRUNET, le 24 février

Serge DUMENIL, le 4 novembre

Fernande CERVEAUX, le 22 décembre



Assistantes maternelles agréées

Jocelyne ALIU, 16 rue de Coureau

Colette FAIRIER, 6 rue de la Grenouillère

Noëlle LACROIX, 8 rue de Necvin

Anne LEJARS, 5 rue du Moulin

Patricia MICHEL, 11 rue de Coureau



Cimetière

Les tarifs des concessions fixés par le conseil municipal sont les suivantes :

Concession du cimetière :

Concession de 2 mètres linéaires x 1 mètre linéaire :

durée 30 ans : 60 € (renouvelable)

durée 99 ans : 100 €

Columbarium :

Concession pour une case de 2 urnes : 15 ans : 305 € 30 ans : 535 € (renouvelable)

Concession pour une case de 4 urnes : 15 ans : 610 € 30 ans : 1070 € (renouvelable)

A ces droits s'ajoutent les prix de la porte et du porte bouquet (en option) au tarif en vigueur et qui restent la propriété de la famille ainsi que la gravure. La dispersion des cendres dans les jardins des souvenirs est gratuite.

Pour plus de détails, reportez-vous au règlement du columbarium en mairie. En 2009, les tarifs ainsi que les durées des concessions sont susceptibles d'être changés. A cette occasion, un nouveau règlement intérieur sera édité.



Transport à la demande (TAD)

Réservation au 0 800 53 50 99 du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h00 (appel gratuit)

Prix du carnet de 10 tickets : 10,40 €

Les carnets sont en vente en mairie.

Prix du ticket à l'unité en vente à bord du véhicule TAD : 1,65 €

Ligne 8 SERCHES- SOISSONS

Circule tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

Départ Soissons Marquigny	7.54	9.09	11.28	12.20	13.34	16.27	17.32	18.25
Départ Soissons Gare SNCF	7.59	9.14	11.33	12.25	13.39	16.32	17.37	18.30
Arrivée Serches Moulin	8.15	9.30	11.49	12.41	13.55	16.48	17.53	18.46
Arrivée Serches Necvin	8.16	9.31	11.50	12.42	13.56	16.49	17.54	18.47
Arrivée Serches Eglise	8.17	9.32	11.51	12.43	13.57	16.50	17.55	18.48
Départ Serches Eglise	8.17	9.32	11.51	13.10	13.57	16.50	17.55	18.48
Départ Serches Necvin	8.18	9.33	11.52	13.11	13.58	16.51	17.56	18.49
Départ Serches Moulin	8.19	9.34	11.53	13.12	13.59	16.52	17.57	18.50
Arrivée Soissons Gare SNCF	8.35	9.50	12.09	13.28	14.15	17.08	18.13	19.06
Arrivée Soissons République	8.38	9.53	12.12	13.31	14.18	17.11	18.16	19.09
Arrivée Soissons Marquigny	8.40	9.55	12.14	13.33	14.20	17.13	18.18	19.11

LES SERCHOIS

Rue Principale

1	LATTAQUE Raymond & Geneviève	8	ROBERT Bruno, HENON Bénédicte
1 bis	LATTAQUE Jean-François & Carinne	10	LIEVEAUX Thierry, TALAR Agnès
3	Mr MALHEIRO, Mme SUCHANT	12	DAMBLEMONT Jean-Paul
5	BORDET Jeanine	14	CAEIRO Rafael & Ana Rosa
7	MAIRIE	16	BORDET Eugénie
7	ALIU Farid, DUPONT Isabelle	18	DA SILVA Nicolas & Isabelle
9	DUPONT Alain & Roselyne	20	Vacant
11	VERVEL Annie	22	CERVEAUX Henri & Fernande
13	FERTE Marie-Pierre	24	DUMENIL Viviane
17	CARON Georges & Jeanne	26	PELLETIER Jean-Pierre & Patricia
19	LIOT Michel, PIENNE Joëlle	28	MANNIER Brigitte, GOMULINSKI Christian
21	LEPAGE Jean-Marc	30	LAVENUS Maurice & Jeanine
23	NIQUE Maurice & Sylvie	32	Vacant
23bis	BEREAUX Bertrand, LAGRELE Delphine	34	POULET Romaric, VASSEUR Sandrine
23ter	SANNER Nicolas & Anne	36	CARRE Dominique & Nadia
25	BLONDEAU Jean-Pierre & Eliane	38	Vacant
27	Vacant	40	LEVEQUE Dominique & Laurence
29	Vacant	44	KASPRZAK Michel & Bernadette
		46	HUBER Jacques
		48	Vacant

Rue du Moulin

1	CHARPENTIER Jean-Roger & Reine	2	MARECHAL Xavier & Caroline
3	MANNIER Stéphanie, LEFEVRE Stéphane	4	FOUCQUE Sandrine, Mr GORCE
3bis	QUEHU Christophe & Paula	12	DOMINGUES Abilio, VIEVILLE Arlette
5	LEJARS Jean-Pierre & Anne	14	MELLING Jean-Claude & Isabelle
9	BRUNET Roland		
11	BRUNET Claude & Lucienne		
13	BRUNET Jean-Claude & Annick		
17	DEBIEN Magalie, Claude & Arlette	2	PARMENTIER Catherine, HERBIN Jean-Claude
19	Vacant	4	VISIGNY Christophe & Sandrine
21	MARIE Roger & Suzanne	6	FAIRIER Denis & Colette
23	JARANOWSKI Joël & Christine	8	CETNAROWSKI Fabrice & Evelyne
25	NAVAL Gérard & Brigitte	10	AUGUSTINOWICK Michel & Patricia

Rue de Necvin

1	MOIRET Jean
2	TOURIGNY Jean & Claude
4	COLLOT Michaël & Carole
6	DUPONT Fabrice & Martine
8	LACROIX Daniel & Noëlle
10	SEIXO Antoine & Christine

Rue de la grenouillère

2	PARMENTIER Catherine, HERBIN Jean-Claude
4	VISIGNY Christophe & Sandrine
6	FAIRIER Denis & Colette
8	CETNAROWSKI Fabrice & Evelyne
10	AUGUSTINOWICK Michel & Patricia

Rue de Saint-Blaise

1	WILLIATTE Gonzague & Sylvie
2	BEAUVISAGE Michaël, BACLET Isabelle
4	CORCY Germain
6	BILLIERE Patrick & Marie-Line
8	TASSIN Patrick & Christelle
10	MARIE Yannick

12 CHARPENTIER Eric & Sylvie

14 GUERIN Jean-Claude

Hameau du Tonkin

1 TASSIN Christian & Marie-Paule
3 BESSA Stéphanie

Rue des Bois de Fontaine

1 Vacant
3 BOBE Jean-Pierre & Francine
2 DEBAILLEUL Claude & Danièle

Hameau de Dhuizy

1 BISTER Jean-Philippe & Geneviève
3 VANDEPUTTE Catherine
5 THINE René & Marie-Thérèse
7 MUNOZ Antonio, DECHANT Isabelle
9 CERVEAUX Bernard & Monique
11 VILAIN Jean-Michel & Annie

2 HAMBY Jean-Pierre & Martine
4 FLOC'H Philippe & Dolorès
6 VANDEPUTTE Michel & Marie-Claire
6 Ferme DELBAR
8 ZENONI Jeanine

Rue de Coureau

1 LEROY Philippe & Isabelle
3 CARTIGNY Daniel & Colette
5 MARTIN Luc & Véronique
7 MONCOURTOIS Jocelyne, LANGE Claude
9 DOULET Agnès
11 MICHEL Gérard & Patricia
13 ROBACHE Guy & Thérèse
15 GLOSECK Jeanne
17 HENOT Fabrice, GILLION Valérie
19 LEVEQUE Maurice & Claudine

6 COIFFIER Franck & Laurence
10 PIENNE Marylise, CORDIER Michel
12 ORBAN Alpheline
14 DUMOUTIER Aurélien & Emeline
16 ALIU Ismaël & Jocelyne

Rue de Coursouris

1 Vacant
3 Vacant
5 MAC CARREL Frédéric, ANDRIES Bernadette
7 Vacant

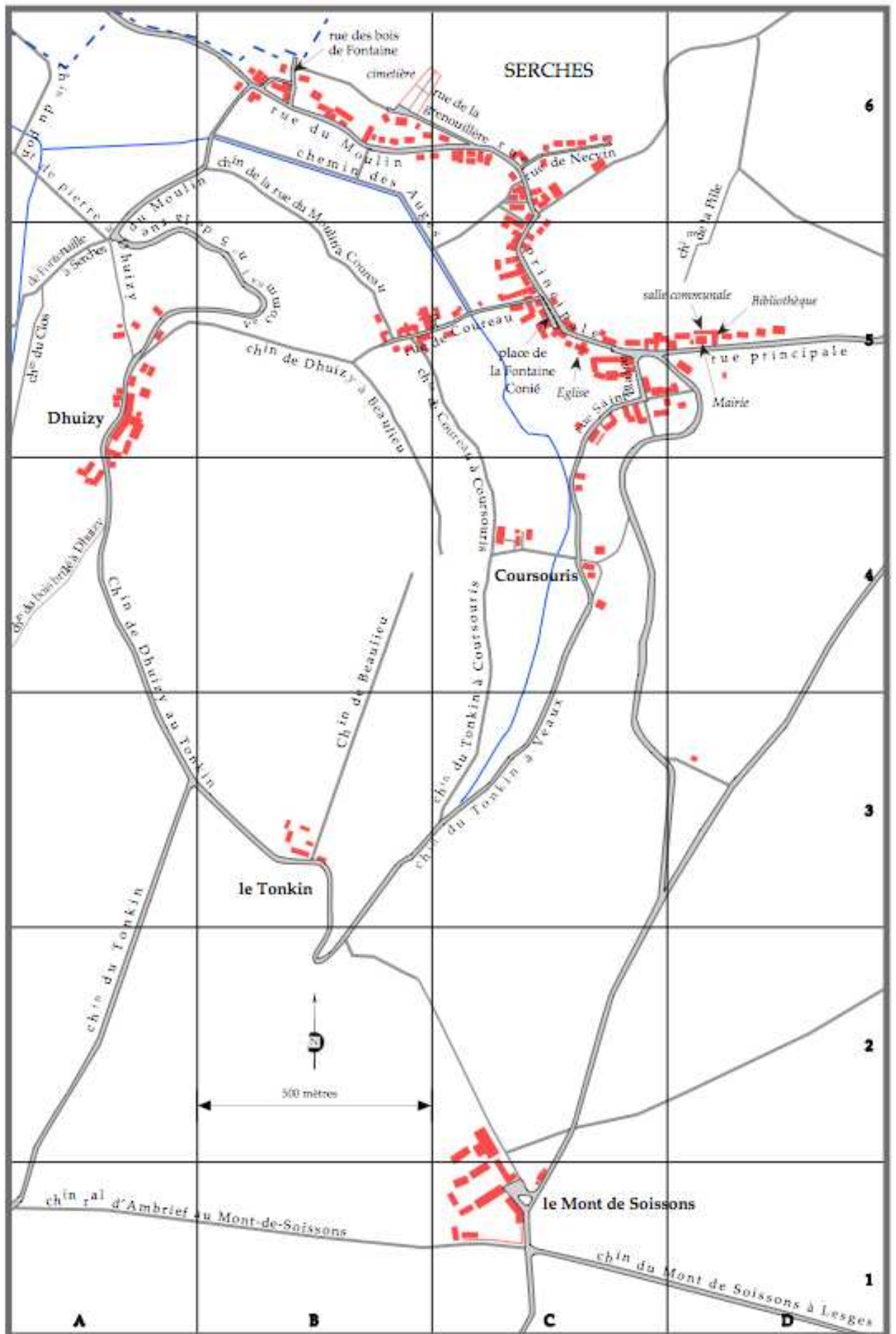
2 TRIBOUILLOY Pascal, PERDU Karine
4 Vacant
4bis BERTHEAUX Karine
4ter VIERA DOSENTOS Sébastien, DELAHOUCHE Mélanie
6 DAUTREPPE Guy & Bernadette

Place de la Fontaine Conié

2 CRAPART James & Fernand
4 EPHREM Julienne
6 GITE DE FRANCE
8 MOINAT Gérard & Elisabeth, PILLOT Jeanine
10 BUSSY Camille

Hameau du Mont de Soissons

1 DECONINCK Arnaud & Mathilde
3 Vacant
5 HACARD Jean-Paul & Elisabeth
7 HACARD Hugues & Marie
9 HACARD Raphaël
11 Vacant



Hommage à Serge Duménil

Texte lu lors des obsèques célébrées en l'Eglise de Serches, lundi 10 novembre 2008.

Viviane, Stéphane, Delphine, Olivier, ses petits enfants, sa famille, ses amis,

Nous sommes réunis ce jour pour adresser un dernier au-revoir à Serge.

Serge nous a quitté mardi matin dans sa 54^{ème} année.

C'est en décembre 1982 que Serge et sa famille se sont installés à Serches.

Depuis lors, Serge s'était très vite investi dans sa commune au sein du Comité des Fêtes, puis en qualité de conseiller municipal de 1989 à 2001 sous le mandat de Raymond Lattaque et de 2001 à 2008 en tant que maire-adjoint de François Hacard.

Serge a présidé l'association locale « Les renards en fête » de 1997 à 2006, pour ensuite donner le flambeau à son ami Guy Dautreppe.

La fête communale, la brocante, les concours de pétanque, de belote, le tournoi de foot, toutes ces animations locales rassemblaient les Serchois et leurs amis et il s'en réjouissait.

Serge possédait de nombreuses qualités : sa jovialité, sa convivialité, sa grande disponibilité, son ouverture d'esprit envers tous, son sens de l'écoute, ont fait de lui un homme très connu et très apprécié à Serches et dans le canton.

Ainsi, dès 1983, dans le canton de Braine, Serge s'était engagé au sein du Comité d'Animation Cantonal créé par Raymond Boizette à qui il a succédé en qualité de président en 1998. Serge devient de ce fait membre de droit du Conseil d'Administration du Foyer Rural de Braine.

En 1990, il participe activement à la création de l'Office de Tourisme de Braine où il était devenu vice-président.

Les manifestations telles les jeux picards, le rallye touristique, les bourses multi-collections, les concours de belote, de pétanque, le concours photos, le loto rassemblaient à son plus grand plaisir les habitants du canton.

Serge restera à jamais dans nos mémoires. Sa disparition inattendue laisse et laissera un grand vide dans nos vies et dans nos associations.

Poursuivons son chemin...

Viviane et toute sa famille, nous partageons votre immense peine. Nous resterons proches de vous pour vous accompagner et vous aider.

Au-revoir Serge.

Serches, Braine, le 8 novembre 2008

Le Comité d'Animation Cantonal, l'Office de Tourisme de Braine, le Foyer Rural de Braine, l'association « Les Renards en fête », la Mairie de Serches.

Les Renards en fête 2009

23 janvier : Assemblée Générale salle communale 19h30

24 janvier : Galette des rois, à partir de 21 heures
Sur réservation auprès de Noelle Lacroix au 03 23 72 37 44
Inscriptions, dernier délai le 18 janvier

21 mars : Soirée crêpes, jeux de cartes et jeux de société
5 euros par personne – crêpes et cidre à volonté
inscriptions avant le 16 mars chez Guy Dautreppe au 03 23 72 36 04

11 avril : Concours de pétanque par équipes formées
inscriptions de 14h30 à 15h00 - 6 euros par personne – lots pour tous

17 mai : Brocante place de la mairie
1 euro 50 le mètre linéaire – 3 mètres gratuits pour les habitants de la commune
buvette et petite restauration sur place

7 juin : Randonnée pédestre
départ 14h30 place de la mairie – Annulée en cas de pluie –

14 juin : Rallye touristique – départ 8h30 place de la mairie
Emporter son pique-nique

5 juillet : Voyage annuel d'une journée – lieu à définir (sera communiqué lors d'un prochain bulletin)

12 juillet : Journée pêche aux étangs de Fère en Tardenois
repas compris 20 euros par personne – inscriptions chez Guy Dautreppe au 03 23 72 36 04

14 juillet : Eliminatoires cantonales de pétanque – inscription gratuite 15h30 place de la mairie
En soirée Barbecue

6 septembre : Sortie pique-nique

20 septembre : Randonnée pédestre
départ 14h30 place de la mairie – Annulée en cas de pluie

21 novembre : Soirée Beaujolais Nouveau sur réservation

Serches pas ailleurs programme des activités 2009

Les maires de Serches

Liste établie d'après les pièces officielles.

An I (1792)	Nicolas DEMONT
An I (1792) – an IV (1795)	BAUDON
An IV (1795) à 180 ?	?
180 ? à 1812	baron Joseph Antoine Charles de MULLER
1813 - 1830	Jean Louis L'ESGUILLIER (janvier 1813 – 4/7/1830)
1830 - 1832	Antoine Joseph DEMONT, adjoint, maire par intérim
1832	Louis Antoine FERTE maire du 01/01 au 17/06
1832 - 1833	Honoré BAUDON, adjoint, maire par intérim (17/06/32 6/1833)
1833 - 1861	Louis François FERTE (8/1833 – 8/1861)
1861	Onézime DROUX, adjoint, maire par intérim (8 – 31/12/1861)
1862 - 1875	Onézime DROUX
1875 - 1880	Charles Constant HACARD
1881 - 1888	Abel Marie Parfais QUATREVAUX
1889 - 1889	Auguste BAUDON
1889 - 1907	Charles HACARD
1908 - 1931	Paul Ernest Constant HACARD (19/05/1908 – 08/02/1931) Nicolas FERTE, adjoint, maire par intérim (1915 – 1918)
1931 - 1932	Nicolas FERTE, adjoint, maire par intérim
1932 - 1944	Nicolas FERTE (04 juillet 1932 – octobre 1944)
1944 - 1945	Charles HACARD (29 octobre 1944 – mai 1945)
1945 - 1950	Alfred CARON (18 mai 1945 – 30 juillet 1950)
1950 - 1971	Charles HACARD (30 juillet 1950 – 28 mars 1971)
1971 - 2001	Raymond LATTAQUE (28 mars 1971 – 23 mars 2001)
2001 - 2008	François HACARD (23 mars 2001 – 21 mars 2008)
2008 -	Bernadette KASPRZAK (21 mars 2008 -)

Un peu d'histoire... Les combats du 8 juin 1940 à Serches

Si l'on se souvient du sacrifice des chasseurs alpins qui subirent de fortes pertes pour tenter de reprendre la ferme du Mont-de-Soissons, en revanche on connaît moins la participation du 16^e escadron de chars du 12^e groupement de cavalerie commandé par le capitaine Audigier. Cet escadron de dix chars ACG1 est venu appuyer les troupes avec un armement inadapté pour ce genre d'affrontement.

On range souvent parmi les chars cette petite automitrailleuse de combat modèle 1935 (AMC 35) de 16 tonnes, montée sur chenilles et protégée par un blindage peu épais. Les usines Renault de Billancourt en ont produit entre 1936 et 1938 seulement une centaine d'exemplaire dont la majorité fut acquise par l'armée belge et environ dix-sept versés à l'armée française sous le nom d'ACG1.

La veille des combats, le 7 juin, l'escadron Audigier se trouve à Beaunay, petit village de la Marne, à mi-chemin entre Epernay et Sézanne. Vers 20 heures, il reçoit l'ordre de rejoindre la 27^e division d'infanterie dont le PC se trouve à Parcy-et-Tigny près d'Hartenne-et-Taux. Le haut commandement avertit que le blindage de ces véhicules n'étant que de 25 mm, ce matériel devra servir uniquement contre les troupes à pieds ou les véhicules autos mitrailleuses.

Après 80 kilomètres de route de nuit, l'escadron arrive vers 3 h 30 et apprend qu'il attaquera à 6 h 0 au côté des chasseurs alpins pour reprendre le Mont-de-Soissons. Le capitaine Audigier tente d'avertir le commandement sur l'extrême fatigue des hommes et sur le mauvais état du matériel. Vers 5 h, l'escadron part pour Nanteuil-sous-Muret et à 6 h 30, les dix véhicules se déploient le long de la route de Fère-en-Tardenois puis entrent en action en direction du Mont de Soissons. Un peloton de trois chars longe la route qui mène au Mont-de-Soissons, un second peloton de quatre chars se place à droite du premier et remonte les champs et le troisième peloton remonte plus à droite encore.

Depuis la ferme où ils sont retranchés, les allemands dotés d'armes anti-chars neutralisent rapidement les petits blindés. Deux (ou trois selon les témoins) véhicules brûlent dont celui de commandement du capitaine Audigier qui périra avec ses deux co-équipiers. Les autres chars, dont beaucoup sont touchés, ne recevant plus d'ordre continuent le combat, dispersés. Celui du sous-lieutenant Petitcuenot disparaîtra dans la nature et sera neutralisé.

A 14 h, six chars plus ou moins endommagés se replient au sud de Nanteuil puis sur Hartennes, quatre sont laissés sur le terrain.

Les allemands réquisitionneront des prisonniers de guerre pour enterrer les corps des soldats à côté de la ferme du Mont-de-Soissons, près du transformateur, le long du chemin d'Ambrief à l'emplacement de l'actuel port sec. Ils prennent soin d'inventorier et d'identifier chaque individu et de déposer les notes en Mairie. En 1941 et 1942, les sépultures sont exhumées sous la conduite d'Alfred Caron en vue de leur regroupement dans le cimetière communal ou de la récupération des corps par les proches. Les procès-verbaux d'exhumation de trois sépultures portent la mention suivante : « *Cimetière militaire provisoire créé près de la ferme du Mont-de-Soissons, aux abords du transformateur, le long de la voie Decauville. Tombe n° 56 avec inscription "restes des occupants d'un char Renault n° 91812 (démoli par un obus et incendié le 8 juin 1940 près de la ferme du Mont-de-Soissons)* ». La dépouille du capitaine Audigier a été rapatriée dans la Nièvre, tandis que celles de ses deux équipiers Marcel Lasbouygues et Thénéris Barseghian reposent à Serches dans la même tombe, l'attribution des restes présentant des difficultés.

Les chars abandonnés furent récupérés par l'armée allemande, remis en état ou utilisés en pièces détachées et servirent à nouveau, peut-être, sur le front de l'Est. Le 10 juin, les quelques ACG1 restant à l'armée française sont reconstitués en escadron et participeront aux combats de la vallée de la Seine.

Au début de la seconde guerre, beaucoup de soldats allemands possédaient un appareil photo personnel. Il existe aujourd'hui dans les archives privées des dizaines de milliers de clichés sur lesquels on peut voir les zones de combats, la débâcle des armées françaises, des colonnes de prisonniers, des villages et l'innombrable matériel laissé sur le terrain par les troupes alliées. En analysant certains clichés, on peut reconnaître un proche ou un lieu connu à travers ces photos anonymes vendues sur certains sites spécialisés.

C'est ainsi qu'au hasard des recherches, on a retrouvé et identifié une quinzaine de photographies du théâtre des opérations. Ces clichés semblent pris le lendemain des combats du Mont-de-Soissons par des soldats allemands en cours de progression. Ce sont surtout les quatre chars ACG 1 abandonnés à Serches qui sont la cible des photographes. Une série de sept clichés, montre un des véhicules neutralisés sur la route à l'angle du mur de la ferme. Son canon pointe en direction de la ferme. Suivant l'angle de la prise de vue on reconnaît la route de Lesges, l'ancien transformateur, le passage de la voie Decauville, le mur de la ferme et l'habitation au bord de la route.

Les clichés publiés ici sont visible sur le site suivant : <http://www.chars-francais.net/>



Photo prise probablement le lendemain matin. L'angle du mur de la ferme à droite, le transformateur, la signalisation de

la voie Decauville. Le canon pointe sur la ferme.



Le même véhicule. A l'arrière le mur de la ferme du Mont de Soissons.



Toujours le même véhicule. A gauche le pignon de la maison des ouvriers agricoles et à droite l'autre maison.



Un second char, à proximité du croisement de la route de Fère. Le canon pointe en direction de la ferme. A l'arrière la butte du Mont-de-Soissons.